

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 7 Octobre 2020**

**DEL.2020.10.07-014 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).**

L'an deux mil vingt, le sept octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 23
- Nombre de procurations : 3
- Absents : 3
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> octobre 2020

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE  
- 9 OCT. 2020  
Bureau du Conseil

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine		X	de FRANÇOIS Béatrice
BREGILLE Jean-Luc		X	DELPLANQUE Emmanuel
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc		X	
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane		X	
DOS SANTOS Roméo		X	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X		

**DEL.2020.10.07-014 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).**

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances Marchés publics en date du 30 septembre 2020 ;
- Considérant les projets programmés par la ville et les domaines d'intervention financés par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

Pour l'année 2020, deux projets sont susceptibles d'être éligibles au titre de la D.S.I.L. : un dossier concernant la construction de vestiaires sportifs, et un dossier concernant la restructuration des vestiaires du Gymnase n° 1.

**Projet n°1 – Construction des vestiaires sur la plaine des sports :**

La Ville de Parempuyre bénéficie du dynamisme démographique de l'agglomération bordelaise. Au vu de la croissance du nombre de licenciés de ses principaux clubs sportifs (football, rugby, athlétisme, tennis...) la Ville de Parempuyre accompagne depuis plusieurs années les besoins des associations, notamment sportives en complétant les équipements mis à leur disposition.

C'est ainsi que la ville a réalisé, en 2013, deux courts de tennis couverts. Le bâtiment construit a la forme d'un équipement sportif traditionnel en dôme avec une toiture en bac acier de teinte marron ébène RAL 8014 comprenant de larges panneaux translucides.

Dans l'enveloppe du bâtiment, a été prévu l'emplacement pour réaliser, sur deux niveaux :

- deux vestiaires et sanitaires pour accueillir des équipes de sport collectif (football et rugby essentiellement) accessibles depuis l'extérieur,
- des vestiaires et sanitaires pour les arbitres,
- le club house du tennis,
- des vestiaires et sanitaires pour les joueurs de tennis,
- un local pour de rangement du matériel sportif,
- un local technique non accessible au public.

L'objectif est donc de réaliser les espaces énoncés ci-dessus à l'intérieur du bâtiment du Tennis couvert.

Ces différents espaces devront répondre aux attentes des clubs sportifs et offrir aux licenciés, entraîneurs et arbitres des différents clubs un confort d'usage.

Les aménagements devront bien entendu respecter les normes de sécurité et d'accessibilité.

Ce type d'équipement est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Dans l'hypothèse d'une participation maximale le tableau de financement de cette opération serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
DEMOLITION – TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE	94 800	DETR	35 000
SERRURERIE	9 700	FDAEC	28 893
CHARPENTE BOIS - COUVERTURE	9 400	DSIL	35 000
MENUISERIES EXTERIEURES – PVC	15 600	Autofinancement	272 107
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	26 500		
PLATRERIE– ISOLATION – FAUX PLAFONDS	50 200		
REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE - FAIENCES	19 500		
REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	7 900		
PEINTURE	17 800		
ASCENCEUR	20 200		
PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION	72 400		
ELECTRICITE	27 000		
<b>TOTAL</b>	<b>371 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>371 000</b>

**Projet n° 2 - Restructuration des vestiaires du Gymnase n°1 :**

Le projet porte sur des travaux de restructuration des vestiaires, douches et sanitaires du gymnase n° 1 sur le complexe sportif Léo Lagrange à PAREMPUYRE. L'objectif est de restructurer et mettre aux normes PMR, des vestiaires avec douches collectives, du local arbitres et des WC.

Dans l'hypothèse d'une participation maximale le tableau de financement de cette opération serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Equipement	100 000	DSIL	35 000
		Autofinancement	85 000
<b>TOTAL</b>	<b>120 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 000</b>

Il vous est demandé d'autoriser Madame Le MAIRE à déposer deux dossiers de demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Gironde au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020 avec par ordre de priorité :

- la construction de vestiaires sportifs,
- la restructuration des vestiaires du Gymnase n° 1.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- ↓ **Autorise** Madame Le MAIRE à déposer deux dossiers de demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Gironde au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020 avec par ordre de priorité les objectifs énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 7 octobre 2020

**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre